



Processus de sélection de 2024-2025 pour les événements de patinage synchronisé internationaux et de la série Challenger (junior et senior)

Les critères suivants seront pris en considération lors de l'affectation des équipes junior et senior aux événements internationaux et de la série Challenger pour la saison 2024-2025. L'atteinte en totalité ou en partie des notes-repères énoncées dans la présente ne garantit pas une affectation à un événement senior international ou de la série Challenger. Toutes les affectations seront déterminées à la discrétion du directeur, Haute performance, de Patinage Canada.

- Pour les affectations, la préférence sera accordée aux équipes qui ont été affectées aux Championnats du monde ISU de patinage synchronisé junior ou senior 2024.
- Les patineurs et les équipes seront pris en considération pour les affectations s'ils ont obtenu, les notes cibles minimales suivantes:
 - au niveau international durant la saison 2023-2024;
 - au niveau national durant les saisons 2023-2024 ou 2024-2025.
- Les équipes sélectionnées doivent démontrer leur état de préparation à la compétition et à la performance, par l'entremise de la surveillance de Patinage Canada.

Note-repère 2023-2024	Junior	Senior
Note-repère internationale*	153	185
Note-repère nationale	153	194

Note-repère 2024-2025	Junior	Senior
Note-repère internationale*	155	184
Note-repère nationale	155	193

* Les notes-repères internationales sont de 78 % des cibles respectives du profil médaille d'or, décrites dans la Matrice de développement technique et tactique à long terme de l'athlète de Patinage Canada.

Patinage Canada se réserve le droit de ne pas combler toutes les places libres. Seuls les patineurs qui ont respecté les critères établis ou qui ont auparavant obtenu ces notes-repères à des événements nationaux ou internationaux juniors ou seniors, seront considérés pour une affectation. Patinage Canada se réserve le droit de renoncer à cette exigence en circonstances atténuantes.